

**Compte-Rendu**  
**du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis**  
**Convocations envoyées le 20 Mars 2009**  
**Le Comité Syndical est composé de 58 délégués**

**SEANCE du 27 Mars 2009 à 18h00**

L'an deux mille neuf, le Vendredi 27 Mars à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Saint Sauveur, sous la présidence de Monsieur David BAUDON, Premier Vice-Président du Pays d'Aunis.

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 31/58**

M. P. BLANCHARD – M. B. FERRIER – M. R. PINEAU – M. B. BESSON – M. F. BROSSARD – M. T. CEBRAND – MME A. RENAUD – M. R. GALLIAN – MME C. GANNE – M. D. PETIT – M. D. TAUPIN – M. J-F WACRENIER – M. J-C ARDOUIN – M. D. BAUDON – MME M-C. BILLEAUD – M. C. BRUNIER – M. B. FOUCHARD – M. J. LARRIBOT – MME B. MATHIOT – M. F. MENANT – M. D. BARREAU – M. T. BLASZEZYK – M. J. DULPHY – MME N. DURAND – M. R. GACON – MME A. LEBOT – M. G. RAMBEAU – M. R. SIMONNEAU – M. J-M TARGE – MME D. TESSERON – M. N. GAUNET

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN MEMBRE TITULAIRE : 6/58**

M. P. NEAU suppléant de la CdC du Canton de Courçon  
M. T. ROUX suppléait M. J-F CRETET  
M. G. JOUINOT suppléait M. B. DRAPPEAU  
Mme S. ROCHETEAU, suppléait M. D. OGIER  
M. C. TERRIEN, suppléait C. ANDRE  
Mme S. TENAILLEAU, suppléait M. T. ANDRIEU

**MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 4/58**

M. J.P. SECQ a donné pouvoir à Mme A. LEBOT  
M. P. BOUSSIRON a donné pouvoir à M. C. BRUNIER  
Mme V. AMY-MOIE a donné pouvoir à M. P. BLANCHARD  
M. G. DELBECQUE a donné pouvoir à M. B. FOUCHARD

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS NON REPRESENTES EXCUSES : 17/58**

M. M. DEBEGUE, M. J.F. FAGET, Mme Annie RAVARD, M. F. VENDITTOZZI, M. J.P. SERVANT, M. P. BARITEAU, Mme N. BOUCARD, M. G. GRELIER, M. C. GUERINET, M. J.P. JAMMET, M. J.P. JUCHEREAU, M. T. LELIEVRE, M. B. WOUTS, M. D. GATINEAU, M. C. GAYON, Mme M.J. LOZACH-SALAUN, M. C. PACAUD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Bernard FOUCHARD

**ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

M. E. FRAIRE Maire Adjoint de Saint Sauveur d'Aunis, M. S. LACELLERIE Conseiller Municipal de La Jarrie, M. J-P BARBIER Conseiller Municipal d'Ardillières, Mme Corinne CAP Conseillère Régionale, M. Joseph GABORIT Conseiller Régional, M. Florent DUBAIL Trésorier du Pays d'Aunis, M. Roland GUY de la Chambre d'Agriculture, Mme Annie RAYÉ Présidente de l'Office de Tourisme de Marans.

**LES AGENTS DU PAYS D'AUNIS :**

Brigitte DESVEAUX Directrice Générale des Services, Céline BAUDET Rédacteur, Ludovic VIGIÉ Adjoint administratif, Evelyne COUTANT, Chargée de Mission PAE.

Monsieur David BAUDON, 1<sup>er</sup> Vice Président du Pays d'Aunis, remercie les membres du Comité Syndical ainsi que les invités de leur présence. Il les informe des ennuis de santé de M. DRAPPEAU et compte tenu de la nécessaire convalescence à laquelle M. DRAPPEAU doit s'astreindre, ce dernier a demandé à Monsieur David BAUDON d'assurer son remplacement. Il énonce ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 26 février 2009
- Approbation du Compte Administratif 2008
- Approbation du Compte de Gestion 2008
- Affectation du résultat 2008
- Vote du Budget Primitif 2009
- Adhésion 2009 à l'ADIL 17
- Demande de subvention et de partenariat du groupe Coup d'Marron
- Subvention pour la manifestation « Familles en fête 2009 »
- Convention « la Belle Echappée » avec le Comité Régional du Tourisme
- Renouvellement des conventions avec la Chambre d'Agriculture 17 :
  - Mise à disposition
  - Valorisation des paysages ruraux
- Informations utiles.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2009**

Le compte rendu du Comité Syndical du 26 Février 2009 est approuvé par l'assemblée.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

**LE COMITE SYNDICAL délibère** à la majorité des membres présents **sur le compte administratif de l'exercice 2008** dressé par le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2008 lequel se résume ainsi :

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	€	€	€
Dépenses	2 351 644.00	1 555 441.77	224 000.00
Recettes	2 351 644.00	1 346 262.42	182 194.00
<b>Résultat exercice 2008</b>		<b>-209 179.35</b>	
Excédent reporté		685 417.00	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>476 237.65</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
	€	€	€
Dépenses	433 350.00	124 133.63	187 887.00
Recettes	433 350.00	80 132.63	63 500.00
<b>Résultat exercice 2008</b>		<b>-44 001.00</b>	
Excédent reporté		170 966.11	
<b>RESULTAT GENERAL</b>		<b>126 965.11</b>	

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2008**

<b>Déficit</b>		€ <b>-253 180.35</b>	
----------------	--	-------------------------	--

**RESULTAT DE CLOTURE**

<b>Excédent</b>		€ <b>603 202.76</b>	
-----------------	--	------------------------	--

- 2- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de **l'exercice 2008**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2008**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE COMITE SYNDICAL**, à la majorité des membres présents **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2008

**LE COMITE SYNDICAL**, à la majorité des membres présents, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit de fonctionnement de **209 179,35 Euros**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	685 417.00
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</b>	
EXCEDENT	
DEFICIT	209 179.35
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	<b>476 237.65</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	
- D 001 Besoin de financement	0.00
- R 001 Excédent de financement	126 965.00
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement :</b>	<b>124 387.00</b>
- Besoin de financement	0.00
- Excédent de financement	2 578.00
<b>Besoin de financement total en investissement :</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	<b>0.00</b>
2) Reports en fonctionnement R 002 <b>Fonct R 002</b>	<b>476 237.65</b>
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2008</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - Budget Primitif 2009	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) LE CAS ECHEANT, AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

**LE COMITE SYNDICAL**, après avoir approuvé le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation des résultats de l'exercice 2008, **délibère à la majorité des membres présents sur le Budget Primitif 2009** qui vient de lui être présenté, lequel se résume ainsi :

### BUDGET PRIMITIF 2009 – FONCTIONNEMENT

RECETTES	EUROS	
002 Excédent de fonctionnement reporté	476 237.65	24.79%
7474-75 Cotisations des Communes et CdC (3,40€ /hab)	207 520.00	10.80%
7473 Dotations du Conseil Général	623 296.00	32.45%
7472 Dotations du Conseil Régional	596 740.00	31.07%
7471 Dotation Etat	4 700.00	0.24%
7477 Dotation Europe	0.00	0.00%
777 Subventions d'investissement transférées	12 320.00	0.64%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 920 813.65</b>	100.00%
<b>DEPENSES</b>		
011 Charges à caractère général	290 900.00	15.14%
012 Charges de personnel	964 091.00	50.19%
65 Autres charges de gestion courante (dont délégations Région : BTE et Manifestations)	574 971.76	29.93%
66 Charges financières	5 000.00	0.26%
67 Charges exceptionnelles	2 500.00	0.13%
68 Dotation aux amortissements	52 500.00	2.73%
023 Virement à la section d'investissement	30 850.89	1.61%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 920 813.65</b>	100.00%

## BUDGET PRIMITIF 2009 - INVESTISSEMENT

RECETTES		EUROS	
001	Excédent d'investissement reporté	126 965.11	27.07%
281	Amortissements	52 500.00	11.19%
10222	FCTVA	5 000.00	1.07%
1322	Région (délégation régionale habitat n°2)	93 752.00	19.99%
45821	Département (SIG)	7 772.00	1.66%
45821	Communautés de Communes et Communes (SIG)	89 703.00	19.13%
45821	Autres financeurs (SIG) : EDF RESE SAUR SDEER Syndicat Eaux	12 430.00	2.65%
45821	FEDER (SIG)	30 000.00	6.40%
45821	Pays d'Aunis (SIG)	20 000.00	4.26%
021	Virement de la section de fonctionnement	30 850.89	6.58%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>468 973.00</b>	100.00%
<b>DEPENSES</b>			
1641	Remboursement des emprunts	10 370.00	2.21%
20415	Subventions d'équipement SIG	20 000.00	4.26%
1391	Amortissements des subventions d'équipement	12 320.00	2.63%
Opération 20 : SCoT Arrêt/ Enquête publique/ Approbation		67 895.00	14.48%
Opération 28 : Délégation régionale habitat n°2		84 246.00	17.96%
Opération 30 : SIG - Numérisation / Contrôle / Acquisition de l'outil		159 905.00	34.10%
Opération 31 : Travaux d'agencement des locaux du Pays d'Aunis		38 000.00	8.10%
Opération 35 : Admin générale Equipement matériel mobilier		37 388.00	7.97%
Opération 36 : PAE Equipement matériel mobilier		11 349.00	2.42%
Opération 37 : Maison Economie Equipement matériel mobilier 2007		7 500.00	1.60%
020	Dépenses imprévues	20 000.00	4.26%
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>468 973.00</b>	100.00%

## ADHESION 2009 A L'ADIL 17

Lors de la réunion du Comité Syndical du 12 mars 2004, les élus ont décidé d'adhérer à l'ADIL dont la mission essentielle est d'informer et de conseiller notamment les particuliers dans les domaines du logement et de l'habitat.

- Totalement indépendante des partenaires et du marché existants, elle exclut tout acte de gestion à caractère commercial.
- L'ADIL constitue un guichet unique, une aide pour faire face au foisonnement de la réglementation et à l'acuité de la question du logement dans notre département.

Les Pays sont des territoires pertinents en matière d'aménagement et d'habitat sur lesquels se développent notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Commissions Locales de l'Habitat.

- L'ADIL a été constituée le 23 octobre 2006 et a ouvert ses portes au public le 4 juin 2007.
- Dans un premier temps, une permanence d'une demi-journée a été mise en place au Centre Rencontre de Saint-Sauveur d'Aunis entre septembre 2007 et juin 2008. Cette dernière ne rencontrant pas le succès escompté a été délocalisée au SMICTOM Vals Aunis de Surgères à partir du 12 novembre 2008. Cette dernière se tient le 2<sup>ième</sup> mercredi du mois (après-midi).
- En 2008, 460 résidents du Pays d'Aunis ont bénéficié de conseils juridiques, financiers ou fiscaux relatifs à l'habitat que ce soit lors des permanences ou directement, au siège, à La Rochelle, par téléphone ou en visite.

**Le nombre de consultations est en constante progression ce qui démontre que l'ADIL répond à un besoin des habitants du département, particuliers, professionnels et collectivités locales.**

Dans un souci de développer un service de qualité et de proximité, et de pouvoir répondre au mieux à la demande des habitants, l'ADIL envisage d'ouvrir une permanence à la Communauté de Communes de la Plaine d'Aunis, en alternance sur Aigrefeuille et La Jarrie.

La première Assemblée Générale de l'ADIL avait fixé le montant de la contribution financière des collectivités locales à 0,05 € par habitant (soit une cotisation pour 2008 s'élevant à 2 912,05 € pour 58 241 habitants). Pour 2009 la contribution financière sollicitée est de 0,07 € par habitant.

Il est proposé au Comité Syndical d'adhérer à nouveau à l'ADIL en 2009 et d'inscrire au budget une cotisation plus importante qu'en 2008 s'élevant à 4 274,06 € correspondant à l'augmentation de la cotisation de 0,07 € et à l'augmentation du nombre d'habitants recensés sur le territoire de 61058\* habitants.

**Ces explications entendues, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** de renouveler en 2009 l'adhésion à l'ADIL 17 et d'inscrire au Budget une cotisation de 0,07 € par habitant, soit 4.274,06 € (61 058\* x 0,07),

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

\*Source INSEE, population légale 2006

## DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PARTENARIAT DU GROUPE COUP D'MARRON

Créé en 1999, le groupe Coup d'Marron réunit 5 membres (musiciens et chanteur). Initialement installée à Nieul Sur Mer, l'association est en cours de déménagement à Nuaillé d'Aunis.

Grâce à leurs premières maquettes, le groupe fait des 1<sup>ères</sup> parties intéressantes aux Francofolies (Bénabar, la Grande Sophie, ...) et se trouve sélectionné dans le cadre des « Découvertes du Printemps de Bourges ». Leur 1<sup>er</sup> CD est sorti en 2002 et les dates de concert s'enchaînent en France et en Belgique.

Aujourd'hui, le groupe va enregistrer son 3<sup>ème</sup> album et souhaite le faire sur une commune du Pays d'Aunis. L'enregistrement nécessite un local, des personnes qualifiées et du matériel d'enregistrement adapté.

Le groupe sollicite une aide financière du Pays d'Aunis lui permettant de louer le matériel pour une durée de 2 semaines environ pour les sessions d'enregistrement.

Après avis favorable de la Commission Culture du 5 février 2009 et du Bureau du 26 février 2009, **il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention au groupe Coup d'Marron (association La Souris), sur les fonds propres du Pays d'Aunis, d'un montant de 2.500 €.** En contrepartie, il est demandé au groupe Coup d'Marron d'organiser une ou des actions sur le territoire.

**Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** d'octroyer, sur les fonds propres du Pays d'Aunis, une subvention au groupe Coup d'Marron (association La Souris) d'un montant de 2.500 €,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009,

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### **SUBVENTION POUR LA MANIFESTATION « FAMILLES EN FETE 2009 »**

« Familles en fête », anciennement « la fête de l'enfance » s'inscrit dans une dynamique territoriale, pilotée par un collectif d'associations du Pays d'Aunis : Centre social de Courçon, Centre social de Marans, Centre social de Surgères et le RAM « grain de soleil » de Surgères.

Le projet propose 5 temps forts, permettant aux familles du Pays d'Aunis de participer à des événements culturels et éducatifs sur 4 communes du territoire du 4 avril au 6 juin 2009.

Le Pays d'Aunis a été sollicité pour une demande de subvention, s'élevant à 10.100 €. Après étude des différentes possibilités d'aide financière, il est proposé une subvention à hauteur de 10% de la dépense totale du projet. La dépense totale s'élevant à 46.100 €, la subvention serait à hauteur de 4.610 €.

La Commission Culture du 17 mars 2009 propose de prendre une partie de l'aide sur la délégation d'enveloppe « manifestations » dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013, en appliquant les critères d'attribution soit 10% de la dépense subventionnable d'un montant de 8.430 € : 843 €. Cette somme pourrait être complétée par l'octroi d'une subvention, sur les fonds propres du Pays d'Aunis, pour un montant de 3.767 €.

Compte tenu du caractère notable de cette manifestation pour le territoire, **il est donc proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention au Centre Socioculturel du secteur de Marans, sur les fonds propres du Pays d'Aunis, d'un montant de 3.767 €.**

**Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** d'octroyer, sur les fonds propres du Pays d'Aunis, une subvention au Centre Socioculturel du secteur de Marans d'un montant de 3.767 €,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2009,

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### **CONVENTION « LA BELLE ECHAPPEE » AVEC LE COMITE REGIONAL DU TOURISME**

Les Belles Echappées sont des randonnées insolites, gratuites et ouvertes à tous, associant étapes gourmandes (dégustations de produits locaux) et artistiques (musique, contes, mise en scène, ...) valorisant le territoire. Ces rendez-vous conviviaux et grand public sont initiés par le Comité Régional du Tourisme Poitou-Charentes et organisés par les Pays de Poitou-Charentes ou leur représentant (association, office de tourisme, commune, communauté de communes,...).

La convention a pour objet de répartir les responsabilités et de définir les modalités du partenariat conclu entre le Comité Régional du Tourisme Poitou-Charentes et le Pays d'Aunis pour l'organisation des randonnées insolites intitulées « les Belles Echappées, le temps d'un dimanche / d'un week-end<sup>®</sup> » (l'appellation a été déposée à l'INPI par le CRT).

Le Comité Régional du Tourisme s'engage :

- A conseiller les organisateurs
- A assurer la communication globale
- A permettre la pré-inscription en ligne sur [www.belles-echappees.com](http://www.belles-echappees.com).
- A offrir à chaque organisateur-bénévole un tour de cou, un tee-shirt et le repas.
- A offrir à chaque participant un carnet de bord.
- A proposer à la vente 200 quarts de randonnée au prix coûtant de 2€.
- A favoriser les contacts avec les partenaires du CRT
- A assurer l'évaluation de la manifestation

### Les engagements du Pays d'Aunis.

- **Le Pays d'Aunis s'engage à organiser une Belle Echappée selon le cahier des charges du CRT.**
- Il souscrit auprès de son assureur une couverture de la manifestation et s'assure de la conformité des installations accueillant le public. Il déclare la manifestation auprès de la Préfecture et prévient les Associations Communales de Chasse Agréées, les pompiers et gendarmes. Pour la sécurité, l'encadrement des randonnées est assuré par les bénévoles des clubs formés aux premiers secours et si besoin par la Sécurité Civile.
- Avec la collaboration du CRT, **il choisit la date et précise le secteur géographique** des randonnées.
- **Les repas et dégustations valorisent les produits du terroir.**
- **Les animations sur les parcours valorisent les acteurs culturels du territoire.** elles sont prises en charge par le Pays.
- **Sur l'exemple des « éco-festivals »** de l'ADEME et du Conseil Régional, une attention particulière est accordée au respect de l'environnement (tri des déchets, vaisselle « en dur » ou recyclable, ...).

La convention serait conclue pour l'année civile 2009, soit du 01/01/2009 au 31/12/2009. Tout renouvellement éventuel du partenariat devra faire l'objet d'une nouvelle convention, aucune reconduction tacite n'étant admise. Les Belles Echappées sont organisées d'une année sur l'autre sur un territoire différent. Néanmoins, le CRT encourage le Pays à prolonger la manifestation pour les années à venir, mais sous une autre appellation.

Le coût prévisionnel pour l'organisation de la manifestation a été estimé à 4.000 € TTC.

**Il est demandé au Comité Syndical de décider l'organisation d'une Belle Echappée en 2009 et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme.**

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité membres présents,**

**DECIDE** d'organiser une Belle Echappée en 2009 selon le cahier des charges du CRT,

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec le CRT,

**DIT** que les crédits nécessaires à l'organisation de la Belle Echappée estimés à 4.000 € TTC seront inscrits au Budget 2009,

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 17 :**

#### ▪ **MISE A DISPOSITION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte de développement, le Pays d'Aunis souhaite accroître la prise en compte des questions agricoles à l'échelle de son territoire.

Après des réalisations dans le domaine de la production fermière, le Pays désire prendre en compte de nouvelles problématiques agricoles et rurales et à ce titre développer de nouveaux liens opérationnels avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime.

Il est proposé au Comité Syndical de renouveler la convention de mise à disposition sur 2009 dont l'objet est de formaliser le partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le Pays d'Aunis.

La Chambre d'Agriculture s'engage ainsi à mettre à disposition du Pays d'Aunis ses moyens techniques et ne demande aucune rémunération pour ce service, sauf le cas échéant des frais de déplacement générés par l'exercice de ses activités.

**Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,**

**DECIDE** de renouveler la convention de mise à disposition sur 2009 avec la chambre d'Agriculture,

**AUTORISE** le Président à signer la convention,

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions, en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de la présente délibération.

## ▪ VALORISATION DES PAYSAGES RURAUX

Les conclusions de l'étude paysagère réalisée par le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis mettent l'accent sur la nécessité de mieux maîtriser l'ensemble des paysages.

Au niveau de l'urbanisme et de l'habitat, la dynamique autour des plans locaux d'urbanisme, et du SCOT, paraît particulièrement bien adaptée pour répondre à cette préoccupation.

Pour ce qui est des espaces ruraux et agricoles, il semble plus difficile d'augmenter la liste des contraintes zonales qui pèsent sur les territoires et les hommes (Réserves Naturelles, Arrêtés de Biotope, ZPS, ZCS, ...) sans mener en parallèle ou en préalable d'autres dynamiques plus partenariales et incitatives.

L'importance du monde agricole sur ces territoires, tant au niveau de l'activité économique que de la maîtrise du foncier, nécessite qu'il soit associé, très en amont, à cette valorisation paysagère. Et plus globalement c'est le monde rural qu'il convient de mobiliser pour créer une véritable dynamique d'aménagement du territoire mobilisant toutes les forces vives.

Compte tenu de ces éléments et à partir des orientations du Syndicat Mixte du pays d'Aunis, **il est proposé une démarche à l'échelle individuelle et collective, confiée à la Chambre d'Agriculture, pour aboutir à un plan d'actions en faveur des paysages ruraux.** Ces actions ne se substituent pas à celles conduites par le Conseil Général de Charente Maritime et la Chambre d'Agriculture, mais viennent amplifier leurs effets et leur cohérence sur un territoire doté d'une stratégie.

Compte tenu de ses missions institutionnelles d'animation et de sensibilisation du milieu et des orientations redéfinies en 2000 lors de sa réorganisation, la Chambre d'Agriculture prendra en charge les temps de sensibilisation et d'animation « collective », ainsi que les frais de dossiers pour les planteurs entrant dans le cadre des aides à la plantation accordées par le Conseil Général.

La Chambre d'Agriculture prendrait à sa charge 4 940 €. **Le Pays d'Aunis verserait à la Chambre d'Agriculture une subvention forfaitaire de 9 620 €**

Il est proposé au Comité Syndical de renouveler cette convention avec la Chambre d'Agriculture.

**Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité membres présents,**

**DECIDE** de renouveler la convention Valorisation Paysages Ruraux avec la Chambre d'Agriculture en 2009 pour un montant de **9.620 €**,

**AUTORISE** le Président à signer la convention,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'année 2009,

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

La séance est levée à 20 heures.